
MAIRIE
DE
VILLELONGUE DELS MONTS - 66740-

téléphone : 04.68.89.61.76
télécopie : 04.68.89.68.57



**PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ
(PCA)
EN PANDÉMIE GRIPPALE**

La mise en place d'un PCA est réalisée sous la responsabilité de André BAILBÉ, Secrétaire Général de la Commune de VILLELONGUE DELS MONTS.

Le PCA sera déclenché lors du passage au niveau 6 par les autorités sanitaires.

Il doit avoir pour objectif premier d'assurer malgré la diminution prévisible du nombre d'agents présents à leur poste de travail, la continuité du service public.

MESURES DE PREVENTION

OBJECTIF

Les mesures mises en place doivent contribuer à ralentir la progression du virus et permettre ainsi d'essayer de mieux gérer l'absentéisme et de créer un temps disponible au bénéfice des services médicaux pour traiter convenablement les agents atteints par le virus.

AFFICHAGE

Un affichage sera immédiatement mis en place dans les divers services pour rappeler les mesures d'hygiène à respecter (lavage des mains plusieurs fois par jour, utilisation des mouchoirs en papier jetables pour éternuer ou tousser) et ce, avant même que le niveau 6 soit atteint.

CONSIGNES

Nous demanderons en interne, mais aussi auprès de nos administrés, d'éviter au maximum les contacts (touchés de mains, embrassades...)

Lavage des mains après contact avec le courrier (service administratif) et toutes pièces fournisseur (services techniques, services scolaires)

PROTECTIONS INDIVIDUELLES

Une démarche sera engagée pour assurer un stock pour l'ensemble des salariés : masques individuels, mouchoirs papier, savon et solution hydroalcoolique. Elimination spéciale pour les masques et mouchoirs papier usagés.

Mise en place de savons en quantité suffisante et de moyens d'essuyage unique.

ORGANISATION DE L'ACTIVITE

Afin de réduire au maximum les risques de transmission, le public sera informé que les services municipaux répondront en priorité aux demandes justifiées et les plus urgentes.

Les employés des divers services doivent faire preuve de polyvalence afin de suppléer dans les différentes tâches des collègues absents.

Il sera fait appel aux heures supplémentaires en tant que de besoin.

Les déplacements et réunions à l'extérieur non urgents seront évités au maximum.

En cas de fermeture des écoles et afin d'éviter au maximum toute contamination par une mise à disposition dans d'autres services, l'absence des agents du service scolaire sera acceptée.

DIFFUSION DU PCA

L'ensemble des services de la collectivité sera informé des mesures précédentes engagées.

Ce plan sera mis à disposition sur le site internet de la collectivité www.villelongue-dels-monts.com

